

RAPPORT-PREAVIS
N° 115/2018
AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon »

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 14 août 2018 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Au mois de décembre 2017, un postulat a été déposé par M. le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon ». Le postulat demande à la Municipalité d'axer sa réflexion principalement sur 3 points :

- évaluer les potentialités effectives d'ouvrir de nouveaux sites d'emplacement de véhicules avec l'entreprise Mobility CarSharing et d'en évaluer les coûts ;
- proposer une offre de 5-10 nouveaux emplacements aux endroits les plus prometteurs, en partenariat public-privé, et d'encourager les acteurs privés à procéder à la même démarche ;
- faire un bilan après 2 ans de mise en place, le cas échéant.

Il est rappelé dans le postulat que la mise à disposition des véhicules en libre-service (ou *car sharing*) se développe fortement dans l'Union européenne et répond à des objectifs de développement durable. En effet, le car sharing permet de réduire le nombre de places de stationnement utilisées de manière occasionnelle d'une part, et d'autre part, de remplacer le nombre de voitures individuelles (possession privée). En Suisse, la société Mobility CarSharing est la principale entreprise avec une importante flotte de 2'950 véhicules implantés sur 1'500 localisations.

Le postulant souligne aussi que la Ville de Nyon - Cité de l'Energie - est proactive dans la réflexion et la mise en œuvre de mesures incitatives dans le domaine de la mobilité durable. Le postulant met en évidence la nouvelle prestation *Mobility-Flex* permettant à une Commune, une entreprise, une Ville ou à un complexe résidentiel d'ouvrir un emplacement Mobility. A titre d'information, il existe deux prestations : la première *Individual CarSharing* (ICS) qui lie Mobility et un particulier ; la deuxième dans laquelle s'inscrit *Mobility-Flex, Business CarSharing* (BCS) qui lie une collectivité ou entreprise à Mobility.

Précisons que la présente réponse au postulat s'appuie sur un diagnostic de l'offre *Mobility* déjà existante à Nyon.

I.1 Définition du concept de car sharing

L'autopartage signifie le « *partage d'une flotte de véhicules entre individus, moyennant une adhésion préalable au service. L'autopartage peut prendre deux formes : en boucle (ce qui signifie que le véhicule doit être réservé et retourné dans la station de départ) et en trace directe (le véhicule peut alors être alors emprunté à un endroit et replacé à un autre sans réservation préalable).* »¹.

¹ Bierlaire, M., Kaufmann, V. & Rérat, P. (2017). *La mobilité en questions*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

La société Mobility CarSharing est une entreprise – fondée sur le principe de société coopérative – d'autopartage (ou véhicules en libre-service). Elle procède selon un mode de fonctionnement en boucle et en trace directe dans les grandes villes (Genève, Bâle, Zurich, etc.). Sa stratégie est de se positionner comme un acteur important dans l'utilisation de la voiture sur le dernier kilomètre et sa mutualisation avec la desserte en transports publics.

D'un point de vue environnemental et économique, l'autopartage participe à l'économie de fonctionnalité, c'est-à-dire que le fabricant ou l'entreprise vend l'usage du bien et non le bien *stricto sensu*.

Dès lors, le mécanisme de fonctionnement du système car sharing offre de nombreux avantages² :

- se libérer de l'acte d'achat, d'entretien, de stationnement, d'assurance, etc. des véhicules ;
- proposer une réservation numérique ou téléphonique ;
- offrir un choix dans la catégorie de véhicule ;
- réaliser des économies de places de stationnement, réduction de véhicules et *de facto* une réduction des coûts sociaux et environnementaux.

Ainsi, l'autopartage participe à une nouvelle forme de mobilité durable. Ce changement dans l'offre de mobilité quotidienne ou occasionnelle modifie le rapport à la ville, l'organisation du quotidien des ménages et à l'amélioration de la qualité de vie en ville.

Selon de nombreuses études, la possession d'une voiture individuelle n'est plus vécue comme un facteur de réussite, mais comme une contrainte³.

2. Diagnostic de l'offre Mobility

2.1 L'offre Mobility à Nyon

A Nyon et Eysins, l'offre Mobility est localisée dans 5 secteurs (cf. carte ci-après) :

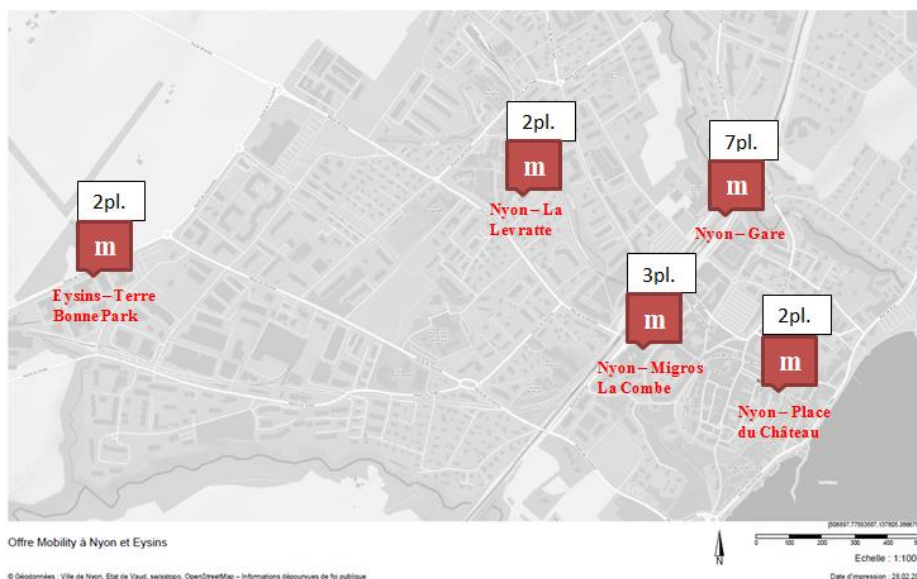
- gare ferroviaire ;
- Migros – La Combe ;
- place du Château (une voiture est réservée à l'administration pendant les heures de travail de 7h30 à 17h30 dans le cadre du plan de mobilité de l'administration) ;
- la Levratte ;
- Terre Bonne Park (Eysins).

Les deux communes concentrent un total 16 véhicules Mobility.

² <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite-transport/voitures-motos/covoiturage-auto-partage/>

³ Bierlaire, M., Kaufmann, V. & Rérat, P. (2017). *La mobilité en questions*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Deleuil, J.-M., Barbey, E., Sintès, A. (2017). Le dévoiturage ou la ville sans (sa) voiture : mobilités plurielles, services numériques et vie de quartier. *Flux*, 2, (108). P.80-87.



Carte : Offre Mobility à Nyon et à Eysins

A l'échelle urbaine, les différentes localisations des emplacements Mobility sont stratégiques : elles se situent dans l'hypercentre (Migros La Combe, gare et place du Château), dans des zones à forte densité de logements (La Levratte) ou à forte densité d'emplois (Terre Bonne Park).

La ville de Nyon compte actuellement 339 utilisateurs sur l'entier de son territoire. Le nombre d'abonnés se situe, selon l'entreprise Mobility CarSharing, dans la moyenne inférieure en comparaison du nombre d'abonnés dans des villes de taille similaire, traduisant un réel potentiel d'augmentation du nombre d'utilisateurs à Nyon.

En tenant compte de l'augmentation continue de la part de ménages et d'emplois à Nyon, situé dans le 2^{ème} district vaudois le plus motorisé⁴ de Suisse, la Ville doit étoffer son offre, tant dans les lieux qui comptent déjà certains véhicules Mobility que dans de nouveaux secteurs à fort potentiel de développement.

2.2 Comparaison de l'offre Mobility avec d'autres villes

L'offre de places de parc Mobility à Nyon et à Eysins⁵ est satisfaisante et se situe au même niveau que des villes comparables telles qu'Yverdon ou Vevey (cf. tableau). Relevons encore que l'offre Mobility à Nyon et à Eysins est relativement supérieure à celle proposée à Bulle, Meyrin et Sion.

En revanche, les villes possédant actuellement une offre Mobility plus étoffée par rapport à Nyon et Eysins sont des centres géographiquement importants dans le réseau urbain des villes suisses tels que Bienne ou Olten, ou des chefs-lieux tels que Fribourg ou Neuchâtel.

⁴ Taux de motorisation de 630 véhicules pour 1000 habitants dans le district.

⁵ A préciser que nous prenons en compte la commune d'Eysins, car elle a des incidences sur l'organisation de la mobilité de Nyon et complète ainsi l'offre Mobility ; elle compte 2 véhicules à Terre Bonne Park.

Comparaison de l'offre Mobility			
Nb. d'habitants	Lieux	Nb. de véhicules	Nb. d'emplacements
> 20'000	Bienne/Biel	32	14
	Olten	21	7
	Nyon et Eysins	16	5
	Vevey	14	6
	Yverdon	13	5
	Meyrin	7	5
	Bulle	3	2
> 30'000 et chefs-lieux	Sion	13	4
	Fribourg	37	14
	Neuchâtel	21	9

Tableau : Positionnement de l'offre Mobility de Nyon et Eysins

En conclusion, la ville de Nyon a une offre Mobility satisfaisante, en comparaison avec d'autres villes de même taille. Elle pourrait cependant être renforcée compte tenu de l'important tissu d'emplois actuel et futur et le développement des projets à venir.

3. Fonctionnement de la nouvelle Offre *Mobility-Flex*

Le postulant relève aussi la nouvelle prestation *Mobility-Flex* offrant la possibilité en tant que Commune, entreprise, institution ou complexe résidentiel de créer un nouvel emplacement d'autopartage.

Pour rappel, la société Mobility CarSharing propose deux types de prestation :

- *Individual Car Sharing* (ICS), offre destinée aux particuliers ;
- *Business Car Sharing* (BCS), offre destinée aux entreprises / collectivité.

Dans le cadre de ces prestations, la pertinence de créer un nouvel emplacement en fonction du potentiel d'utilisation du véhicule est évaluée.

Les lieux à forte fréquentation sont privilégiés, tels que les gares ferroviaires, les centres-villes historiques, les centres commerciaux ou encore les centres touristiques, permettant à Mobility CarSharing de rentabiliser le véhicule. Le risque de fréquentation insuffisante, entraînant une perte de profit, est porté et assumé par la société Mobility CarSharing.

3.1 Principes

Afin de ne pas péjorer les demandes d'éventuelles petites entités pour répondre à leurs besoins, la société Mobility CarSharing a développé, depuis 2017, une nouvelle prestation dénommée *Mobility-Flex* ; elle permet aux communes ou entreprises d'ouvrir un nouvel emplacement Mobility où elles le souhaitent, sans contrainte de fréquentation.

Contrairement aux deux premières offres, dans ce cas la pertinence de la localisation choisie n'est pas évaluée par Mobility CarSharing. Cependant, elle met à disposition un véhicule et prend à sa charge les frais de marquage et de signalisation sur l'emplacement identifié.

En échange, l'entité paie à la société Mobility CarSharing un forfait annuel variant selon le véhicule choisi. A titre d'exemple, le forfait annuel pour l'implantation d'un véhicule Economy est de CHF 13'500.- par an.

En contrepartie, la société Mobility CarSharing reverse à l'entité 100% des recettes issues du coût des trajets effectués par les collaborateurs de l'entreprise et 75% de celles du coût des trajets d'autres utilisateurs. Ces recettes vont ainsi réduire le montant annuel payé par l'entité (CHF13'500.-/an).

Par cette nouvelle offre, la société Mobility CarSharing propose une plus grande flexibilité aux plus petites entités et leur permet d'obtenir un emplacement, auparavant refusé par peur de manque de rentabilité. Cela permet également le développement du réseau de mobilité combinée et d'enrichir la chaîne de mobilité.

En résumé, l'offre *Mobility-Flex* permet de développer l'offre Mobility sans contrainte de localisation, ni de taux de fréquentation minimal. En revanche, l'entité s'engage auprès de Mobility à payer un forfait annuel, assurant à l'entreprise la rentabilité du véhicule.

4. Développement de nouveaux emplacements Mobility sur le territoire nyonnais

Dans le cadre des nombreux développements urbains actuels et futurs, la densification du maillage Mobility sur le territoire nyonnais représente un véritable enjeu qui permettra de favoriser la mobilité multimodale.

Par ailleurs, les services de l'administration recommandent déjà auprès des acteurs privés, dans le cadre des permis de construire et des plans de quartiers, la mise en place de nouveaux emplacements Mobility afin d'offrir aux habitants et aux employés la possibilité de se libérer de la nécessité d'avoir un véhicule privé.

Afin d'étoffer le réseau Mobility à Nyon, des réflexions ont été menées avec l'entreprise éponyme pour définir de nouveaux emplacements.

4.1 Petite Prairie ou Gravette

Le secteur du nord de la ville connaît un important développement ces dernières années, notamment avec la réalisation du quartier de la Petite Prairie qui accueillera à terme entre 2'000-2'500 habitants et des emplois, l'agrandissement de la Migros et la réalisation du complexe scolaire et sportif du Cossy, sans oublier la nouvelle piscine publique et le nouveau parc public.

La société Mobility CarSharing souhaiterait créer un nouvel emplacement sur l'un des sites, à ses frais, pour répondre aux besoins du complexe scolaire et sportif du Cossy, des habitants du quartier, mais également des clients des commerces du site.

Pour rappel, cette nouvelle offre ne viendra pas concurrencer l'offre de transports publics sur le site mais représente une véritable complémentarité en faveur de la multimodalité.

Le P+R de la Petite Prairie ou le P+R Gravette, comprenant actuellement un total de 120 places de stationnement, pourraient accueillir une place dédiée pour Mobility.

Par ailleurs, une offre Mobility à la Petite Prairie, ou Gravette, est un argument de poids, entre autres, pour les ménages qui ne possèdent pas de véhicule individuel.

4.2 Martinet

De nombreuses remarques d'habitants et de clients des commerces du centre-ville soulignaient l'absence d'emplacement Mobility au nord de la gare, et la très forte utilisation des véhicules Mobility au sud de celle-ci, rendant parfois la réservation difficile.

Pour répondre à cette demande et anticiper le développement futur du secteur, la société Mobility CarSharing propose de compléter son offre en implantant un nouvel emplacement dans le parking du Martinet, ce qui permettrait aux clients de disposer d'un véhicule de part et d'autre de la gare.

Par ailleurs, en termes de planification, le secteur du Martinet prévoit un développement urbain important à l'horizon 2030. Une offre Mobility dans ce secteur jouirait d'une centralité forte, tant grâce à la proximité de la gare ferroviaire que du centre-ville.

4.3 Quartier de Rive – bord du lac

Le quartier de Rive, situé au bord du lac, est un haut lieu touristique de la ville de Nyon, de par ses nombreux services proposés à la population (commerces de proximité, bars et restaurants) et son panorama lacustre exceptionnel.

De plus, le quartier jouit d'un débarcadère accueillant la Compagnie générale de navigation (CGN) (dont entre autres la ligne N3, reliant Nyon à Yvoire) permettant des déplacements pendulaires et proposant de nombreuses croisières sur le lac.

Le quartier de Rive est également au bénéfice d'une station de vélos en libre-service (VLS).

la société Mobility CarSharing n'est cependant pas convaincue par ce 3^{ème} emplacement et reste frileuse à la création d'un emplacement Mobility à ses frais. L'offre *Mobility-Flex* pourrait en revanche parfaitement répondre au besoin, pour compléter l'offre de transport existante sur le site et répondre à la demande des habitants, de certains pendulaires et de visiteurs de la région.

De plus, il est difficile aujourd'hui d'estimer la fréquentation de ce dernier emplacement. En cas de manque de fréquentation, des charges d'environ CHF 13'500.- seront à prévoir pour la Ville par année (contrat de 2 ans). Un bilan sera réalisé en collaboration avec Mobility au terme de la première année et permettra d'envisager, avec davantage de recul, le maintien, ou non, de cette offre et son développement dans d'autres secteurs de Nyon.

5. Conclusion

Le postulat de M. le Conseiller communal Yves Leuzinger permet non seulement à la Ville d'exposer ses réflexions sur le développement du réseau Mobility sur le territoire communal nyonnais, mais également de relever que l'offre d'autopartage de la Commune est satisfaisante par rapport à celle proposée dans d'autres villes de taille égale.

La Ville de Nyon propose aujourd'hui 16 véhicules Mobility, répartis sur 6 sites. Le fort développement de la ville, actuel et à venir, amène à envisager de nouveaux emplacements qui répondront certainement aux besoins des habitants, des entreprises et des visiteurs.

Ainsi, deux nouveaux emplacements ont été identifiés en collaboration avec l'entreprise de car sharing, à savoir les sites de la Petite-Prairie, ou Gravette, et celui du Martinet, pour accueillir de nouveaux véhicules Mobility à charge de l'entreprise éponyme selon l'ancienne formule.

Un troisième emplacement dans le quartier de Rive, identifié par l'administration, n'a pas été retenu par la société Mobility CarSharing. Il sera ainsi proposé selon le modèle de *Mobility-Flex* et génèrera des coûts annuels d'environ CHF 13'500.- (contrat de 2 ans) à charge de la Ville ; les recettes issues de l'utilisation de ce véhicule participeront à la réduction de ce montant.

La nouvelle offre *Mobility-Flex* s'avère intéressante puisqu'elle permet à la collectivité, à l'entreprise ou au particulier, de choisir de nouveaux emplacements Mobility. En cas de manque de fréquentation, cette nouvelle offre entraînera des coûts relativement importants à charge de ces derniers.

Un programme de suivi, assuré par l'administration, permettra de tirer un bilan de fréquentation des nouveaux emplacements au terme de la première année de mise en œuvre. Ce suivi permettra aussi d'envisager la mise en place de l'offre *Mobility-Flex* avec davantage de recul, de développer et d'adapter l'offre sur le territoire communal.

Par ailleurs, la proposition du postulant d'ouvrir 5 à 10 nouveaux emplacements paraît trop importante en comparaison avec l'offre actuelle proposée dans d'autres villes de même taille, telles que Vevey ou Yverdon-les-Bains. De plus, le besoin ne semble pas réellement avéré et le risque financier trop important à assumer par la société Mobility CarSharing ou la Ville de Nyon.

Les services de la Ville collaborent déjà avec des acteurs privés et recommandent, dans l'instruction des permis de construire et des plans de quartiers, la mise en œuvre de places Mobility lors de la réalisation des quartiers et entreprises pour que l'offre de nouvelles places Mobility soit assumée par tous les acteurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 115/2018 concernant le postulat de M. le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte du rapport-préavis N° 115/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Leuzinger intitulé « Augmenter l'attractivité du car sharing à Nyon ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

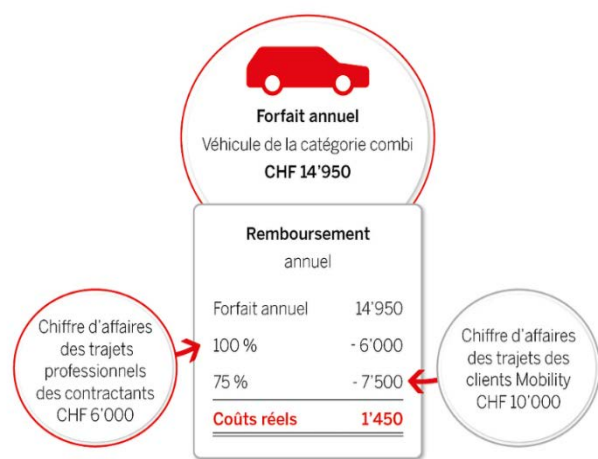
Annexe

- Postulat de M. Yves Leuzinger, conseiller communal du 22 novembre 2017.

La mise à disposition de voiture en libre accès est une des initiatives liées à la mobilité individuelle qui se développe partout en Europe de manière importante. Ce sont des démarches entrepreneuriales et elles doivent le rester. Elles participent pourtant à de nombreux objectifs du développement durable et permettent de diminuer le nombre de véhicules en stationnement pour une utilisation occasionnelle.

Ces dernières années, les prix ont diminués et la comparaison avec l'achat d'une voiture privée devient réaliste lors du renouvellement de son véhicule. Ceci est évidemment vrai surtout pour les agglomérations. Une ville comme Nyon, dont le développement se veut exemplaire en matière de mobilité, peut soutenir le développement de ce mode de mobilité.

A Nyon, la société Mobility car sharing est implantée avec une offre intéressante, basée sur 4 sites - Gare - Levratte - La Combe - Place du château. L'emplacement de la gare est le plus important en nombre de véhicules.



Cette entreprise lance dès maintenant une offre supplémentaire, **des emplacements Mobility sur commande** (www.mobility.ch/flex_fr). Les institutions, entreprises et communes peuvent ouvrir un emplacement où elles le souhaitent. Elles doivent mettre la place de parc à disposition et l'entreprise mets les véhicules à disposition comme sur tous les autres emplacements. Un forfait annuel est facturé au mandant, ici la commune de Nyon par exemple. En contrepartie, Mobility rembourse les chiffres d'affaires des partenaires directs (par exemple les résidents d'un complexe d'habitation) et 75% des chiffres d'affaires des autres utilisateurs occasionnels.

C'est donc une manière directe et intéressante de promouvoir l'utilisation de véhicules en libre-service car l'éloignement de la place de stationnement est un critère important pour le choix de ce mode de mobilité.

Le postulat demande ainsi à la Municipalité :

- **De prendre contact avec l'entreprise pour évaluer les potentialités effectives d'ouvrir d'autres sites d'emplacement de véhicules dans les quartiers nyonnais et d'en évaluer les coûts.**
- **De mettre en place une offre pour 5 - 10 nouveaux emplacements aux endroits les plus prometteurs, en partenariat privé-public, et d'encourager les acteurs privés à en faire de même.**
- **De faire un bilan après 2 ans de mise en place le cas échéant et d'en informer le conseil.**

Nous proposons d'envoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, 22 novembre 2017

Au nom du groupe des Verts, Yves Leuzinger
Conseiller communal